

Département d'Ille et Vilaine  
Arrondissement de Rennes  
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE  
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 14 novembre 2022**

Date de la convocation : 08 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

**PRESENTS (25)** : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. SIMON, Mme LECOQ, M. CADIOU, adjoints, M. JAN, Mme PRIGENT, M. LEBRUN (de 20h00 à 20h31), Mme TRIBOULT, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. LLAVORI, M. LUCAS, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, M. SALMON, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES (2)** : Mme RACHEDI, M. NOURRY, conseillers municipaux.

**PROCURATIONS DE VOTE (7)** : M. RAVAUDET a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme PFEIFFER a donné procuration à M. COCHERIL.

Mme BILLARD a donné procuration à M. CHEMIN.

Mme FRIOT a donné procuration à M. SIMON.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE (de 19h00 à 20h00).

Mme MAIGNOT a donné procuration à M. JAN.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. CADIOU a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

**2022.122 Convention de partenariat « Orchestre au Collège » 2022-2024 à conclure entre le Syndicat intercommunal de Musique et de Danse Jean Wiener, le Collège Jean Moulin et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande – Approbation – Autorisation**

Rapporteur : M. Baslé



- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-29 ;
- **VU** le budget principal 2022 de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** le projet de convention de partenariat « Orchestre au Collège » à conclure entre le Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse Jean Wiener, le Collège Jean Moulin et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** l'avis favorable de la Commission Animation Vie Locale du 9 novembre 2022 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Marie Baslé, Adjointe à la Maire chargée de la culture et de la communication ;
- **CONSIDERANT** que la convention 2020-2022 est arrivée à échéance le 06 octobre 2022 ;
- **CONSIDERANT** le souhait de la Municipalité de renouveler ce partenariat ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver toute convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-17 ou L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, à signer cette convention ;
- Décide d'adopter le vote à main levée ;
- Désigne Marie Baslé, Adjointe à la Culture et à la Communication, et Pierre-François LEBRUN, Conseiller délégué à la médiation culturelle, représentants de la Ville au sein du comité de pilotage de la présente convention ;
- Autorise le versement d'une subvention à hauteur de 10 390 € sur la période.

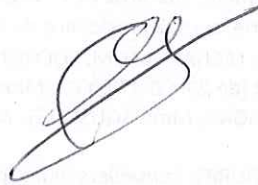
Pour extrait conforme,  
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 15 novembre 2022

Marie DUCAMIN  
Maire



The seal is circular with the text "MAIRIE de St-JACQUES-de-la-LANDE" around the top and "(I.-&-V.)" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.

François CADIOU  
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 17/11/22

Publié sur le site de la Ville le : 17/11/22

Par le service affaires générales